PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 15 octobre 2026

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 octobre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 15 octobre 2026 à 19h30 sous la présidence de son Maire, Pierre NICOD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Cédric BESCHET, Madame Cécile DELCEY, Madame Irène DOLEAC, Madame Christelle GODART, Monsieur LANQUETIN Pascal, Madame Claire LIOTTA, Madame Florence MARCHAND, Monsieur Mathieu MICHAUD, Madame Lise SAILLARD, Madame Floriane SORNAY, Monsieur Bernard VIONNET, Monsieur Florian ZUCCONI.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Monsieur Kévin BEJEANNIN à Monsieur Pierre NICOD
Monsieur Anthony BESCHET à Monsieur Mathieu MICHAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu MICHAUD

I) Présentation de Mr Salek Xavier – Technicien Forestier de l'ONF

Monsieur Salek Xavier, technicien forestier de l'ONF présente ses différentes missions exercées sur la commune de Vaux et Chantegrue depuis 9 ans. Il rappelle que la forêt communale est gérée par l'ONF et est soumise au régime forestier. A partir de 2028, un nouveau plan d'aménagement de la forêt devra être élaboré en fixant de nouveaux objectifs tout en tenant compte des nouvelles conditions climatiques. L'exploitation des volumes annuels devra être revue à la baisse en fonction de l'état sanitaire actuel de la forêt.

La présentation faite et n'ayant plus de questions de la part des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire remercie Monsieur Salek pour son intervention.

Cédric Beschet annonce qu'une vente de bois de chauffage sera proposée aux habitants prochainement.

II) Approbation du procès-verbal du conseil du 10 septembre 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III) Convention entre la commune et le SMDTHD – Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit – réseau connectivité PASSERELLE

Dans le cadre d'une stratégie « territoires connectés et durables » impulsée en concertation avec le Département, le SMDTHD construit et exploite un réseau de connectivité radio dénommé « passerelle » afin de couvrir tout le département du Doubs.

A ce titre, le SMDTHD déploie des équipements techniques de couverture radio sur des sites tels que la salle des fêtes communale de Vaux et Chantegrue. Une convention entre les deux parties doit être établie afin de définir les conditions d'occupation du site et l'exploitation des équipements techniques sur le site.
La convention est conclue pour une durée initiale de 10 ans et renouvelée tacitement sauf dénonciation de la commune.
L'installation des équipements et l'occupation du site se font à titre gracieux et servira dans

un premier temps, à l'auto-relève des compteurs d'eau par la CFD. Toutefois, pour compenser la charge de la consommation électrique de l'installation, un forfait annuel de 40€ sera versé à la commune.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider l'installation d'un équipement radio sur la toiture de la salle des fêtes communale aux conditions évoquées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

IV) Clôture du budget constructions funéraires

Sur avis du conseiller aux décideurs locaux et afin de simplifier la gestion des budgets, Monsieur le Maire propose la clôture du budget constructions funéraires et précise que les opérations liées à la gestion du cimetière communal seront prises en compte dans le budget communal.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la clôture du budget constructions funéraires au 31 décembre 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

V) Présentation du dispositif de sécurité « Angela »

Le dispositif «Angela» vise à créer des lieux refuges identifiés par un macaron apposé sur les vitrines de structures accueillant du public afin d'apporter une aide immédiate aux personnes confrontées à des situations de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles.
Ces lieux constituent des points d'accueil permettant de bénéficier d'une mise en sécurité immédiate, d'une première écoute bienveillante et d'une orientation adaptée vers les structures d'accompagnement ou les services compétents.
Dans une logique de renforcement du maillage territorial en matière de prévention et d'accompagnement des victimes, il est proposé de déployer le dispositif à l'échelle communale, en intégrant la mairie comme structure susceptible d'intégrer ce réseau.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le déploiement de ce réseau à l'échelle communale.
Il est précisé qu'une formation à destination des secrétaires de mairie sera assurée courant mars 2027 et que la prise en charge financière est assurée par la CFD.

VI) Vente de terrain Mr et Mme Baumgartner

Après différents échanges et pour clôturer ce dossier, Monsieur le Maire propose le projet de vente de terrain communal sis rue Chargebin à Mr et Mme Baumgartner Pascal et Claire d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°29 jouxtant leur propriété.
Il est proposé de valider la vente de la parcelle nouvellement cadastrée section AC n°243 à un prix de 140 € / m², soit pour un total de 15400 euros, conformément au plan de géomètre présenté, et d'une surface de 110m².

Il est précisé que les frais de bornage initiaux et d'acte sont à la charge de l'acquéreur. La commune prendra en charge les frais dus à la modification du bornage effectué le 8 octobre dernier.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de vendre à Monsieur et Madame Baumgartner la parcelle nouvellement cadastrée section AC n°243 au prix de 140 €/m², auxquels il convient d'ajouter les frais de géomètre et de notaire, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

VII) Arrêté d'opposition de transfert de pouvoirs de « police spéciale » du maire au président de la CFD

Pour information, le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le fonctionnement des polices spéciales est marqué par un transfert automatique au président de l'EPCI, établissement public de coopération Intercommunale, soit la communauté de communes Frasne Drugeon, dès lors que l'établissement détient la compétence opérationnelle associée : assainissement, gestion des déchets ....

Toutefois, Il existe un « droit d'opposition » du maire pour s'opposer au transfert automatique et conserver leur pouvoir de police spéciale.
Il est précisé que Monsieur le Maire conserve sa police administrative générale.

Un arrêté sera pris dans la mesure où Monsieur le Maire s'oppose au transfert des pouvoirs de police liés aux compétences :
- Déchets : Collecte des déchets ménagers ;
- Déchets : Déchets sauvages ;
- Création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Voirie : Circulation et stationnement ;
- Voirie : Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux taxis ;
- Habitat : Mise en sécurité des bâtiments et habitat indigne.

VIII) Création d'une nouvelle numérotation 23bis le Martinet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer une nouvelle numérotation, suite à la construction de la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée section AA n°139.
Au vu de la configuration actuelle des adresses dans la rue, il est proposé la création du n° 23 bis le Martinet.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, valide à l'unanimité la création de la nouvelle adresse : le 23 bis le martinet, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

IX) Budget bois – décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à des ajustements de crédits pour permettre le paiement des frais et charges au nom de l'ONF lors de ventes groupées. En effet, ces dépenses n'ont pas été suffisamment dotées lors de l'élaboration du budget primitif. Le budget étant en suréquilibre, il est proposé une ouverture de crédit de 60 000 euros au chapitre 011-compte 618, dépenses de fonctionnement, montant pris sur l'excédent du BP.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ouverture de crédits énoncée ci-dessus au budget bois et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

X) Commission périscolaire : point rencontre avec familles rurales

Madame Floriane SORNAY fait un compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le 12 octobre dernier avec Familles Rurales. L'interlocuteur pour la commune, Monsieur Quentin Mourot a évoqué une analyse financière plutôt satisfaisante montrant à ce jour un respect du budget prévisionnel.

Toutefois, il est à noter en 2027 une augmentation du prix du repas de la part du prestataire ainsi qu'une valorisation de la masse salariale.
La convention arrivant à terme au 31 décembre 2026, elle devra être reconduite, les nouvelles modalités seront présentées au prochain conseil municipal.

XI) Questions diverses

Présence de radon à l'école – avancement du dossier
Monsieur le Maire rappelle le devis validé auprès de la société Rpiste lors du dernier conseil et précise que son intervention aura lieu le 2 décembre prochain. En fin de journée sera organisée une réunion d'information publique pour tous les habitants du village.

Compte rendu du conseil communautaire
Irène Doléac présente le compte rendu du dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 6 octobre dernier avec différents sujets abordés d'ordre de l'administration générale mais également d'eau assainissement, d'attractivité et d'animation du territoire.

Compte rendu de l'assemblée générale des communes forestières
Cédric Beschet relate les propos tenus lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 26 septembre dernier, à savoir le devenir des frais de garderie et une carte de vulnérabilité qui sera prise en compte lors de l'élaboration du futur plan d'aménagement.

Travaux enfouissement réseaux secs SIEL rue du Martinet
Les travaux d'enfouissement et d'enrobés sont terminés et seront réceptionnés une fois les candélabres installés.
Le passage en led de l'éclairage public va se poursuivre.
Une présentation du SIEL sera faite au prochain conseil municipal par Anthony Messika.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'établissement scolaire Jeanne Antide pour une participation financière à des voyages pour les élèves de 4ème habitant le village.
Un avis défavorable est émis à cette sollicitation.

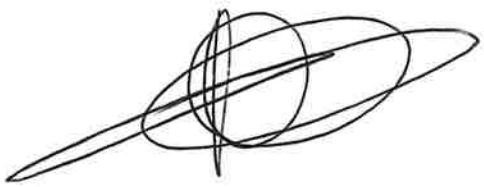
Monsieur le Maire informe que les travaux de mise en peinture de la salle des associations sont achevés, le club de l'amitié a pu reprendre son activité.

Demande de Monsieur Bonnot Arnaud pour une location de salle communale afin de proposer son activité professionnelle de coach sportif aux habitants.
Un loyer annuel de 1200 euros lui sera proposé pour la salle du rez de chaussée (ping pong), 14 rue des courbes

Pour information, les vœux du Maire auront lieu le samedi 9 janvier 2027

Fin de la séance : 22 h 30
La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 19 novembre prochain.

Le Maire,
Pierre NICOD



Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD

